

## Biophytis annonce l'émission de 2.050.000 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à NEGMA

Paris (France), Cambridge (Etats-Unis), 10 juin 2020, 8h00 – BIOPHYTIS (Euronext Growth Paris : ALBPS), société de biotechnologie au stade clinique, spécialisée dans le développement de candidats médicaments pour le traitement des maladies liées à l'âge, notamment les maladies neuromusculaires, annonce aujourd'hui avoir émis 2.050.000 actions nouvelles au profit de NEGMA Group LTD (« **Negma** ») dans le cadre d'une augmentation de capital qui lui a été réservée sur la base de la dixième délégation de l'assemblée générale du 28 mai.

Au titre d'une ordonnance de référé en date du 7 mai 2020, Negma avait obtenu une condamnation partielle, sous astreinte, de Biophytis (i) au paiement de provisions pour un montant de 378.067 €, et (ii) à la livraison de 2.050.000 actions Biophytis. Bien que Biophytis ait interjeté appel de cette décision le 25 mai 2020, celle-ci est exécutoire. Biophytis a donc procédé, le 5 juin 2020, (i) au règlement de la somme de 378.067 € susvisée, et (ii) par le biais de l'émission réservée à Negma décrite ci-dessus, à la livraison le 9 juin 2020, de 2.050.000 actions Biophytis, de sorte que ses obligations au titre de l'ordonnance du 7 mai 2020 ont été exécutées.

En conséquence de l'émission de ces actions nouvelles, le capital de Biophytis se trouve porté à 44.311.594 actions, soit une dilution de 4,63%.

Pour rappel, Negma a entrepris une démarche contentieuse visant à obtenir de Biophytis le paiement d'un montant de 910.900 € et la livraison de 7.000.000 d'actions Biophytis que Negma estime devoir lui être livrées, au titre des seules ORNANES encore détenues par Negma sur Biophytis, correspondant à un emprunt en principal de 1.400.000 €. Negma a ainsi assigné Biophytis à comparaître devant le Tribunal de Commerce de Paris afin d'obtenir la condamnation de Biophytis à lui verser ou livrer (selon le cas) le solde des sommes et actions Biophytis réclamées initialement par Negma et dont le versement ou la livraison (selon le cas) n'avaient pas été obtenus par Negma dans le cadre de l'ordonnance du 7 mai 2020.

Biophytis conteste vigoureusement l'ensemble de ces demandes de paiement et de livraison d'actions. Biophytis entend par ailleurs solliciter auprès du tribunal de commerce de Paris qu'il se prononce sur le bien-fondé de sa position à l'égard de Negma et sur les fautes commises par cette dernière.

\*\*\*\*

### A propos de BIOPHYTIS

Biophytis SA est une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de candidats médicaments permettant de ralentir les processus dégénératifs et d'améliorer les capacités fonctionnelles chez les patients atteints de maladies liées à l'âge, particulièrement les maladies

neuromusculaires.

Sarconeos (BIO101), notre principal candidat-médicament, est une petite molécule, administrée par voie orale actuellement en phase 2b clinique dans la sarcopénie (SARA-INT) aux États-Unis et en Europe. Une formulation pédiatrique de Sarconeos (BIO101) est en cours de développement pour le traitement de la myopathie de Duchenne (DMD). La société prévoit de démarrer les essais cliniques (MYODA) au deuxième semestre 2020.

Sarconeos (BIO101) sera également développé comme traitement pour le Covid-19 (Coronavirus). La Société a reçu l'autorisation de l'AFMPS pour démarrer l'essai clinique de phase 2/3 (COVA) avec Sarconeos (BIO101), l'évaluant comme traitement potentiel de l'insuffisance respiratoire aiguë associée au Covid-19. La Société a également déposé une demande d'essais clinique auprès de la FDA aux États-Unis, la MHRA au Royaume Uni et de l'ANSM en France.

La société est basée à Paris, en France, et à Cambridge, Massachusetts. Les actions ordinaires de la société sont cotées sur le marché Euronext Roth Paris (Ticker : ALBPS -ISIN : FR0012816825). Pour plus d'informations [www.biophytis.com](http://www.biophytis.com).

### **Avertissement**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de BIOPHYTIS et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez-vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Prospectus d'Admission des actions de la Société à la cotation sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris déposé auprès de l'AMF et disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de BIOPHYTIS ([www.biophytis.com](http://www.biophytis.com)).

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions BIOPHYTIS dans un quelconque pays. Les éléments qui figurent dans cette communication peuvent contenir des informations prospectives impliquant des risques et des incertitudes. Les réalisations effectives de la Société peuvent être substantiellement différentes de celles anticipées dans ces informations du fait de différents facteurs de risque et d'incertitude. Ce communiqué de presse a été rédigé en langues Française et Anglaise ; en cas de différence entre les textes, la version française prévaudra.

### **Contact Biophytis pour les Relations Investisseurs**

Evelyne Nguyen, CFO  
[evelyne.nguyen@biophytis.com](mailto:evelyne.nguyen@biophytis.com)  
Tel: +33 1 44 27 23 32

### **Contact médias**

*Citigate Dewe Rogerson*



## Communiqué de presse

Quentin DUSSART/Sylvie BERREBI/ Nathaniel DAHAN  
biophytis@citigatedewerogerson.com  
Tel: +33 (0)6 59 42 29 35 / +44 (0) 20 7638 9571